



Ville de Plombières-lès-Dijon

« Plombières-lès-Dijon, Station nature et de loisirs aux portes de la ville »

Téléphone : 03 80 43 52 36
mairie@plombieres-les-dijon.fr

Madame, Monsieur,

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la commune applique le principe du taux d'effort pour les prestations relatives au service périscolaire/extrascolaire. La tarification de ces prestations est soumise à la réglementation de la CNAF.

Cette réglementation exige :

- S'appuyer sur le Quotient Familial de la CAF.
- La mise en place du principe du taux d'effort est défini sur la base du quotient familial CAF (prise en compte des ressources du foyer et non plus des revenus uniquement)

En vue de calculer au mieux le tarif qui vous sera appliqué, nos services doivent disposer de votre numéro d'allocataire CAF, afin de pouvoir obtenir votre QF. Si toutefois vous ne souhaitez pas communiquer votre numéro CAF, il est à noter que le taux d'effort le plus élevé sera appliqué pour calculer le montant qui vous sera facturé.

Pour transmettre votre numéro d'allocataire veuillez nous retourner le coupon ci-dessous dûment compléter par mail d.coste@plombieres-les-dijon.fr ou directement à l'accueil du centre social :

Madame-Monsieur

NOM

Prénom

Numéro Caf

Signature :